

OBJET :

**Tarifs des services
communaux 2023**

Nombre de Conseillers

En exercice : 15
Présents : 10
Votants : 12

Le Maire soussigné
Certifie qu'en application du
Code Général des Collectivités
Territoriales, la convocation du
Conseil Municipal a été affichée
le
6 décembre 2022

N° 54-2022

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 13 décembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le **treize décembre**, à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur François CHEMIN, Maire.

Étaient présents : Claude MEILLE, Jean-Claude BLAIX, Patou ROBIN, Pierre SIRE, Gilles FAVRE, Pascale BERTHOLLET, Dorian MAGNIER, Aurélie FERREIRA, Mélanie BIBOLLET.

Absents excusés : Florian DUCROT, Kelly BERTRAND, Dominique GALERNE.

Procurations : Maryvonne ROBIN donne procuration à Patou ROBIN.
Samuel FADDA donne procuration Claude MEILLE.

Secrétaire de séance : Jean-Claude BLAIX.

Procédant à la révision annuelle du tarif des différents services communaux,

Le Conseil Municipal,

- Vu le Code des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-29,
- Vu la délibération du 14 décembre 2021 relative aux tarifs 2022 des locations de salles communales et des services communaux,

Fixe ainsi qu'il suit les différents tarifs pour l'année 2023 :

I - Location des salles communales :

Salle des Fêtes	
Administrations	140,00 €
Associations :	
Bals	470,00 €
Manifestations payantes (soirées dansantes, lotos...)	100,00 €
Manifestations gratuites, repas membres	Gratuit
Commerces : vente-braderie*	160,00 €
Particuliers :	
Apéritif	
Repas 1 jour	110,00 €
Repas week-end	220,00 €
Supplément pour chauffage (par jour)	300,00 €
	55,00 €
Caution	
Retenue pour non nettoyage	250,00 €
(La salle doit être libérée et nettoyée pour le lendemain de la manifestation, avant 10 heures)	100,00 €

* Réservé au Groupement des Professionnels du Canton de Modane et aux commerçants de Modane-Fourneaux.

<i>Salles de réunions</i> (Les Gentianes, Marcel Bouvier)	
Occupation privée occasionnelle	35,00 €
Occupation privée régulière	110,00 €/mois
Occupation commerciale	Non autorisée
Associations Loi 1901	Gratuit

<i>Mini-Gymnase</i>	
<i>Activités à but lucratif :</i>	
1 jour par semaine	80,00 €/mois
2 jours et plus par semaine	130,00 €/mois
Occasionnel	35,00 €
<i>Activités à but non lucratif</i>	Gratuit

<i>Chalet des boules (du 15 avril au 15 octobre, de 9h à 22h)</i>	
1 journée	35,00 €
Week-end (locaux libérés de 22h à 9h)	50,00 €
Cauton nettoyage	100,00 €
Association Loi 1901	Gratuit

II – Concessions au cimetière :

<i>Concessions</i>	
Le m ² - 15 ans	37,00 €
Le m ² - 30 ans	115,00 €
Le m ² - 50 ans	193,00 €
Columbarium 15 ans	180,00 €
Columbarium 30 ans	360,00 €
Columbarium 50 ans	600,00 €

III – Locations d'engins avec chauffeur :

<i>Engins</i>	
Chargeur ou véhicule porte-outils déneigement	110,00 €/H
Véhicule porte-outils hors déneigement	85,00 €/H

IV – Mise à disposition d'un agent communal :

<i>Mise à disposition d'un agent communal</i>	
Agent des services techniques	50,00 €/H

V – Attributions annuelles :

Fournitures scolaires – forfait annuel	5.500,00 €
Bibliothèque Municipale	800,00 €
Bibliothèque Ecole (BCD)	500,00 €

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé au registre le Maire et le secrétaire de séance.

Le Maire
François CHEMIN